

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU DOUBS CENTRAL

| | |
|---|----|
| Membres en exercice : (au jour de la séance) | 43 |
| Membres présents : | 25 |
| Suffrages exprimés : | 26 |
| - Pour : | 26 |
| - Contre : | 0 |
| - Abstention : | 0 |

Séance du 2 octobre 2023

Délibération n° : D2-5-2023

OBJET :

Approbation du procès-verbal du 15 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le deux du mois d'octobre à vingt heures, se sont réunis en salle de réunion de l'Hôtel des services de Baume les Dames, les membres du comité syndical du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 26 septembre 2023.

Présent(s) : BOITEUX Denis, BOURIOT Claude, BOUVARD Jacky, BRAND Christian, BRAND Yves, BRIDE Françoise, CARTIER Frédéric, CUENOT Joseph, DODIVERS Marc-André, DROUVOT Christian, GARRESSUS Edwige, JACQUOT Alain, JANUEL Philippe, JOUILLEROT Gérard, LAURENT Michel, LHOSE Martine suppléante de TOURTIER Laurent, MARQUIS Martine, MARTHEY Arnaud, PETITE Henri, PIQUARD Charles, ROTH Alain, SCALABRINO Agnès, THIEBAUT Laure, ULMANN Valérie et VIGREUX Thomas.

Procuration : MAURICE Jean-Claude à PIQUARD Charles

Absent(s) excusé(s) : BEAUDREY Bruno, BOILLOT Julien, BRUNELLA Jean-Yves, CARTIER Damien, CONTEJEAN Georges, COURANT Alain, DOURIAUX Roland, DUTRIEUX Gérard, FEUVRIER Bruno, GARNIER Georges, GUGLIOMETTI Christophe, HERANNEY François, MARBOEUF Sylviane, MESNIER Dominique, MOREL Xavier, PACCHIOLI Stéphanie et PASTEUR Alain.

Le Président expose les motifs

Le procès-verbal du comité syndical du 15 juin 2023, qui a été envoyé à l'assemblée avec la convocation, est soumis à approbation.

Les conseillers sont invités à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur ce document.

Le Président soumet au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, approuve à l'unanimité le procès-verbal de séance du 15 juin 2023..

Thomas VIGREUX
Président

